

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 03-74/2020**

Date de convocation : 11 décembre 2020

Date d'affichage : 11 décembre 2020

Objet : Approbation des rapports sur le prix et la qualité du service pour les déchets et l'assainissement de l'année 2019 de l'agglomération Valence-Romans Agglo.

L'an deux mil dix-vingt et le dix-sept décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes pour des raisons sanitaire, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry– AUROUX François – BABILLON Agnès.

Excusés : SALATA Philippe – VANDECASTEELE Corinne – GARO Carine.

Absents :

Procuration : SALATA Philippe à AUROUX François – VANDECASTEELE Corinne à BABILLON Agnès – GARO Carine à ANGE Josianne.

Sylvie MANGIONE a été élue secrétaire de séance.

- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles D 2224-1 et D 2224-3,
- ♦ Vu les rapports sur le prix et la qualité du service pour les déchets et l'assainissement de l'année 2019 de l'agglomération Valence-Romans Agglo,

Considérant qu'il est fait obligation aux communes et EPCI de plus de 3 500 habitants de mettre à la disposition du public les rapports annuels sur la qualité et le prix des services publics.

Considérant qu'une fois actés par la commune, ces rapports sont consultables par tout citoyen en mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation des rapports sur le prix et la qualité du service pour les déchets et l'assainissement de l'année 2019 de l'agglomération Valence-Romans Agglo.

AUTORISE le Maire à procéder à toutes diligences nécessaires à la bonne exécution de la décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 18 décembre 2020

Le Maire
Fabrice LARUE

